

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 02 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 9

**Présents :** Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Nathalie UBAUD par Régine DE LUCA, Romain NOEL par Bernard RENOY

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alexandre BORRELLY

**Objet: Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification de l'école. - DE\_2023\_047**

Une consultation pour un marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification de l'école de Venterol a été lancée le 24 janvier 2023.

La présente consultation est passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et des articles R2123 4 à 6 du code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018).

Dans le cadre de cette consultation, une publication a été réalisée le 29 juin 2023. Trois candidats ont été sollicités par mail. La date de remise des offres était fixée au 25 juillet 2023 à 12h00. Un seul prestataire a fait parvenir une candidature avant cette date.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir le prestataire suivant : **LAURENCE BORRELLY ARCHITECTURE** (1, grande rue - 05190 Bréziers).

Le montant du marché s'élève à 45 100,00 euros HT, pour les éléments de missions suivants : APS, APD y compris dépôt du PC, PRO, EXE (DCE), ACT, VISA, DET et AOR.

Dur cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Mairie de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 03/10/2023

004-210402343-20231002-DE\_2023\_047-DE

- Décide de retenir la proposition du maire.
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus et à passer le marché avec le cabinet d'architecture Laurence BORRELLY.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Bernard RENOUY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2023
004-210402343-20231002-DE_2023_047-DE